

Les six plus petits manufacturiers, majoritairement à propriété canadienne, fabriquent une ligne sélective de produits, contrôlent six pour cent du marché canadien et possèdent huit usines, sept sont en Ontario et une en Colombie-Britannique.

Au total, l'industrie de l'électroménager emploie environ 9 000 personnes, principalement des ouvriers semi-qualifiés, travaillant dans des installations qui, dans l'ensemble, supportent mal la comparaison avec les usines américaines et européennes de plus grande envergure. Pourtant, la plupart sont suffisamment importantes pour bénéficier d'économies d'échelle mais sont pénalisées puisqu'elles doivent fabriquer plusieurs lignes de produits plutôt que de se concentrer sur une seule.

Les exportations en Europe sont assujetties à des barrières non tarifaires constituées principalement de lourdes procédures (tests de sécurité, approbations bureaucratiques) dont la mise en application nécessite un remaniement complet du produit, ce qui inhibe pour ainsi dire toute envie d'essayer de pénétrer ce marché.

La tendance au regroupement des plus importants manufacturiers canadiens a créé une surcapacité de production dans un marché saturé à l'échelle nationale, l'exportation devenant ainsi une priorité. Bien que les accords de libre-échange donnent vraisemblablement à l'industrie canadienne de l'électroménager de bons débouchés, celle-ci devra effectuer des investissements en capital considérables en équipements et technologie de fabrication afin d'être compétitive avec l'industrie à l'échelle nord-américaine. Présentement, il est indéniable qu'elle a besoin de la protection tarifaire de 12,5 % pour subsister.

Le secteur des petits appareils électriques comprend dix manufacturiers, dont six sont à propriété canadienne et quatre à propriété étrangère. Un seul est au Québec alors que les neuf autres sont en Ontario (voir tableau 15).